

c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.o	c.d.m.	c.	i.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.r.	c.d.m.	c.o	m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.r.	d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.
c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.	c.d.m.

Verninfos

10 mars 1981

Centre socio-culturel des Marais
VERN-SUR-SEICHE

N° 6

Assemblée générale du Centre des Marais

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, OUVERTE A TOUTS LES VERNOIS, EST FIXÉE AU VENDREDI 20 MARS, A 20 H 30, AU FOYER-LOGEMENT DE VERN. — Le 16 décembre dernier, paraissait le premier exemplaire de « VERN INFOS » vous annonçant la naissance du « Centre des Marais », notre centre socio-culturel. Cette première édition vous disait les raisons qui avaient amené à créer ce centre.

Maintenant que plusieurs « VERN INFOS » sont parus, vous montrant l'activité du nouvel organisme, peut-être est-il bon de donner un peu plus d'informations.

Tout d'abord, indiquons que l'assemblée générale mentionnée dans le numéro 1 a groupé un collège de 12 associations à caractère social ou culturel et qui sont :

- Le Centre de loisirs.
- Le foyer-logement.
- Le Cercle celtique.
- L'Atelier culture et loisirs (A.C.L.).
- Le Club des jeunes.
- Les Aides familiales rurales.
- Le Comité des fêtes.
- L'A.S.P.A.S.E.R.

- Le club « Plaisir des anciens ».
- L'Amicale des donateurs de sang.
- L'Association pour l'éducation sociale et sanitaire.
- L'Amicale laïque.

Le rôle du centre socio-culturel est d'assister, de coordonner, de promouvoir les activités de ces différentes associations et d'être à l'écoute de la population pour créer et animer une vie socio-culturelle souhaitée. En aucun cas le centre ne doit se substituer aux responsables des associations. Il est là, répétons-le, pour leur servir d'aide, de support et assurer la pérennité de la vie associative. Il est indéniable, en effet, que le bénévolat devient de plus en plus fragile et qu'il doit être aidé par des permanents ayant une formation idoine.

Le Centre des Marais est constitué sous la forme d'une association régie par la loi de 1901. Son conseil d'administration est composé de 7 membres du conseil municipal, 7 membres désignés par les associations ci-dessus, 7 membres élus par les personnes adhérentes au centre.

Son siège est situé au foyer-logement de Vern.